



Procès-verbal 22-009 du conseil communautaire du

lundi 10 octobre 2022 à 18h30 - Salle des fêtes de Lislet

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, POTARD Jean-Michel (pouvoir de Hervé LECLERCQ), HENNEQUIN Thomas (pouvoir de Michel TELLIER), HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale (pouvoir de Adeline CARLIER), FAYARD Joël, TRAMUT Véronique, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, FLUCHER José, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy,

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, LETURQUE Francine,

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, DIDIER Pierre, BART Nicole, CARLIER Adeline (pouvoir à Pascale DEBRUMETZ), TELLIER Michel (pouvoir à Thomas HENNEQUIN), LECLERCQ Hervé (pouvoir à Jean-Michel POTARD), MONARQUE Thérèse, VAN COPPENOLLE Hervé, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RYUMBECKE Edmond

Secrétaire de séance : Mme Monique LORIETTE

Préambule :

- Présentation du rapport d'activité de l'association TACT

Ordre du jour

- Soutien à l'association TACT
- Délibération modificative

Le président accueille les élus communautaires et les remercie de leur présence.

Il précise que l'échange de ce soir consiste à trouver une solution pour l'association intercommunale TACT dans un esprit calme et serein.

Il donne la parole à M. QUEILLE, vice-président en charge de l'animation, du tourisme mais également trésorier de l'association.

M. QUEILLE s'excuse tout d'abord de son absence lors du précédent conseil communautaire et rappelle brièvement l'histoire de l'association.

L'association a été créée en 2003 sous l'impulsion de la communauté de communes, sous la présidence de M. Guy Sironnelle, afin de déléguer l'animation du territoire, créer une école de musique intercommunale ainsi qu'un syndicat d'initiative. A l'époque, la décision avait été prise quasiment à l'unanimité. Depuis 20 ans, les élus ont été renouvelés, beaucoup de bénévoles sont partis pour diverses raisons et ceux encore présents ainsi que les nouveaux, ne comptent ni leur temps ni leur énergie.

Récemment, l'association avait constaté sur le territoire des besoins à caractère social et TACT avait la possibilité d'apporter des solutions à des besoins locaux avérés. TACT a donc embauché Antoine OBIGAND afin d'augmenter le nombre d'activités qui ont permis de créer du lien social, qui ont permis à certains des sorties culturelles ou ludiques, qu'ils n'auraient pas eu les moyens de financer, parfois seule sortie de l'année. Malheureusement, tout a un prix et l'association ne connaît pas à l'avance les subventions qu'elle perçoit de l'État, de la Région ou du Département. De plus, certaines subventions qui étaient octroyées l'année précédente ne le sont plus aujourd'hui. Peut-être faut-il revoir le prix de certaines actions, ou peut-être faut-il les annuler ?

Mais M. QUEILLE ne tient pas à ce que l'association disparaisse, Céline LAVENANT, Antoine OBIGAND, Isabelle ELOIRE et les bénévoles mettent beaucoup d'énergie à faire fonctionner TACT mais M. QUEILLE veut savoir clairement et si besoin à bulletin secret, le sort destiné à l'association.

Il invite tous les élus à venir participer à l'assemblée générale de l'association et tenait également à signaler que cette année, le mari de Céline a été embauché comme directeur des camps ados, non par intérêt mais en urgence, devant l'absence de candidat. L'association ne le fera plus.

Il remercie l'assemblée pour l'écoute et laisse la parole à Isabelle ELOIRE, présidente de l'association afin de présenter les différentes actions menées.

Céline LAVENANT est présente au sein de TACT depuis 6 ans en tant que responsable de la structure et Antoine OBIGAND en tant qu'animateur en contrat PEC depuis bientôt un an.

Céline présente les activités de TACT, espace de vie sociale. C'est une structure d'animation sociale qui contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne. L'association organise tout au long de l'année des actions diverses et variées :

Les paniers solidaires : ils sont distribués deux fois par mois et en association avec des organismes sociaux tels que la CAF, la MSA, le département ou la région. Mme ELOIRE et les bénévoles coordonnent la distribution des produits de consommation de 1^{ère} nécessité provenant de producteurs locaux.

Les actions ados 12/18 ans : c'est l'organisation de demi-journées ou journées entières avec des adolescents de 12 à 18 ans autour d'activités diverses (laser game, patinoire, jeux de société ...)

Les mercredis récréatifs : c'est l'organisation d'activités ludiques, manuelles et culturelles pour les enfants de 6 à 12 ans tous les mercredis de 9h à 17h (avec possibilité de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h), labellisé ALSH. C'est donc un réel mode de garde pour les personnes qui en bénéficient.

Les ateliers parents/enfants : Ce sont des après-midis récréatifs organisés durant les petites vacances pour les parents et enfants, afin de créer du lien parent/enfant en dehors du foyer familial, parfois plus propice aux échanges.

La fête de la musique : c'est l'organisation d'un concert gratuit avec une première partie mettant en avant l'école de musique. Elle a été organisée cette année à Archon.

La semaine musicale : c'est l'organisation de plusieurs concerts gratuits dans plusieurs communes du territoire avec en avant-première la participation des élèves de l'école de musique

La fête du Val de serre : c'est l'organisation d'olympiades, d'un mini festival et d'une course pédestre

Les sorties familles : ce sont des sorties proposées aux familles à un moindre coût (pour cette année, les sorties étaient les grottes de Han, la Japan Expo à Paris, Walibi en Belgique, Boulogne sur Mer et le Louvre à Paris).

Les Séjours ados 12/17 ans : proposés aux adolescents, ce séjour permet aux jeunes de vivre une semaine dans un centre de loisirs

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : organisé au sein de plusieurs communes du territoire durant la période estivale. 7 semaines en juillet et août.

Mme ELOIRE précise que concernant les contrats des animateurs de cet été, des contrats engagement éducatif auraient pu être réalisés, ce qui aurait coûté moins cher à l'association TACT. L'association n'avait pas connaissance de ce type de contrats, Mme DEBRUMETZ affirme pourtant avoir informé Antoine de cette option. Céline précise qu'elle a toujours suivi les méthodes et pratiques de son prédécesseur, en suivant la convention collective de l'animation. M. BOULANDE précise que l'association a fait une erreur en pensant qu'elle ne pouvait pas avoir 2 conventions pour le même métier. Il faut faire preuve de tolérance dans les erreurs commises par manque d'expérience.

Pour conclure, Mme ELOIRE lit à l'assemblée un extrait de l'édito du président de la CCPT dans un précédent journal (avril 2021), dans lequel le Président donne son soutien à l'association et félicite toute l'équipe de bénévoles. Elle se demande si cette réflexion ne vient que du président ou de l'ensemble des membres de la communauté de communes.

Le président tient à préciser que lorsqu'il écrit l'édito du journal, c'est une vision personnelle qui est donnée.

Mme ELOIRE donne la parole à Céline LAVENANT, responsable de la structure, qui présente le bilan financier action/action pour l'année 2022.

Après une présentation du budget global de l'espace de vie sociale, Céline et M. QUEILLE expliquent aux élus que depuis 4 ans, l'association ne demande pas le solde des subventions allouées par honnêteté, car le budget était ainsi équilibré. Cette stratégie a certainement été une erreur précise M. QUEILLE, les 16000 € non demandés, aurait pu représenter le fond de roulement nécessaire à l'association pour lancer les nouvelles actions.

Mme BERNARD demande pourquoi les subventions ne sont pas attribuées en une seule fois. Estelle précise que la convention de partenariat prévoit le versement d'un acompte de 70% à la signature de la convention et le solde réglé sur présentation d'un état récapitulatif définitifs des dépenses.

M. QUEILLE informe qu'aucun organisme ne verse de subventions en une seule fois.

Mme TRAMUT regrette que les délégués n'ai pas l'information chaque année que TACT demande ou pas le solde de sa subvention. Estelle précise que les montants sont globalisés dans le compte administratif, le détail par association n'est pas forcément toujours donné effectivement.

Céline explique que l'association TACT n'a pas fait d'excès cette année mais les dépenses les plus importantes viennent de l'ALSH, qui est une première pour l'association. Des erreurs ont sûrement été faites mais il n'est pas simple d'organiser ce genre d'actions, même avec les conseils des associations telles que le foyer rural qui avait l'habitude de le faire.

Le président constate que les dépenses sont importantes et précise que la communauté de communes aurait dû les anticiper également afin que la subvention de la CCPT soit à la hauteur des ambitions que s'est donné le territoire.

Mme BERNARD signale que concernant certaines activités en direction des jeunes, le collège de Montcornet n'a pas toujours l'information. Pourtant Céline envoie un mail à toutes les écoles et collèges. De plus, concernant les voyages, elle envoie un mail en amont à toutes les mairies quelques jours avant la mise en ligne sur les réseaux sociaux.

La communication est à revoir précise M. BOULANDE. Le numérique c'est bien mais ne suffit pas toujours. Toutes les places partent suite aux réseaux sociaux, et souvent, quand les infos arrivent en communes, il n'y a déjà plus de places.

Mme CHRETIEN constate que dans les actions proposées, il y a systématiquement plus de dépenses que de recettes. Comment faire pour ne plus être aussi déficitaire ?

Les tarifs sont accessibles à tous précise Céline, c'est également une demande des financeurs que sont la MSA et la CAF. On est clairement dans l'action sociale.

Mais par exemple, si le bus est plein au bout de 10 minutes lors de l'organisation de voyages, ne faut-il pas se poser des questions demande M. POTARD.

M. FRICOTEAUX signale qu'il connaît très bien la vie associative, il en a fait pendant longtemps et ce n'est pas évident. Il est vraiment désolé de la situation de TACT et comprend le malaise pour son personnel.

Mais il complète : qu'est-ce qu'un espace de vie sociale ? il permet au public de faire en sorte qu'il y ait une vie sociale. L'association TACT a été créée par les élus au niveau intercommunal. Nous sommes dans une zone rurale donc nous n'avons pas accès à tous les services. Nous rencontrons des problèmes de ressources des familles, des problèmes de mobilité. Donc aujourd'hui, l'espace de vie sociale est-il utile ou non ? La collectivité doit se substituer pour maintenir un service, qui ne peut être que déficitaire.

TACT participe à une partie de l'attractivité du territoire et doit se développer même si certaines choses sont à revoir. L'éducation nationale est-elle déficitaire demande M. FRICOTEAUX. Oui, obligatoirement mais si nous ne voulons pas le faire, nous ne le faisons pas.

Certaines intercommunalités ont un budget très conséquent constatent certains élus mais la comparaison n'est pas possible précise M. APPERT, tout dépend du nombre d'habitant. La CCPT est une petite structure avec peu de moyens, elle doit être raisonnable dans les fonds à consacrer à ces actions.

Un élu demande pourquoi ne pas avoir laissé les ALSH au niveau communal. M. BOULANDE précise que la prise en main par TACT était une demande de certaines communes car les communes ou associations organisatrices ne parvenaient pas à trouver de directeur de centre, d'où l'idée d'un portage communautaire par TACT en multi-sites sur plusieurs communes. Estelle précise qu'au départ, le projet était de recruter un directeur au sein de la CCPT, qui serait mis à disposition des associations (dont TACT) et communes pour les ALSH, garderie périscolaire... la CCPT avait

d'ailleurs créé le poste et budgétisé 30 000 € en 2021 (avec 20 000 € de recettes pour les mises à disposition), le reliquat aurait été supporté par la CCPT dans le cadre de la CTG pour les autres actions. Cette option n'a finalement pas été retenue car un directeur ne pouvait pas être mis à disposition de plusieurs structures en même temps, pour faire un ALSH multi-sites il fallait un seul porteur de projet, c'est pourquoi cela a été confié à TACT, qui ainsi et par la même, conforté son rôle d'acteur social sur le territoire.

M. NAVEAU souhaite revenir sur 2 points de l'intervention de Céline : concernant l'embauche du mari de Céline, il se demande pourquoi Antoine ne pouvait pas assurer cette fonction. Céline informe qu'Antoine ne peut pas être directeur ALSH et directeur séjour. Les 2 activités étant sur la même période, le directeur doit être présent sur l'ALSH et sur le camp en permanence d'où l'impossibilité de confier ce poste à Antoine, qui devait être présent sur les ALSH.

Ensuite, page 4 du récapitulatif, la charge du personnel est de 55000 euros en 2021 et seulement de 59000€ en 2022 : pourquoi une si petite différence alors que les actions sont beaucoup plus conséquentes ? Estelle explique qu'elle a souhaité que Céline dispense les charges du personnel (salaires et charges Antoine) dans chaque activité/action car dans le cas contraire, cela ne reflétait pas la réalité du bilan financier de chaque action.

M. NAVEAU reproche à l'association d'avoir annulé l'ALSH prévu sur la commune de Chaourse. Il estime que le faible nombre d'inscrits était lié au fait que TACT avait décidé de ne mettre que les 3-6 ans sur Chaourse, pas toujours pratique pour les fratreries et qui ne correspondait pas à la demande de la commune. Il regrette fortement qu'après avoir sollicité l'association, au final la commune n'est eu aucun ALSH. Mme BERNARD estime que les tarifs pour les parents étaient trop élevés, et que les programmes ont été transmis aux familles trop tardivement, d'où le peu d'inscrits. Ils regrettent également le manque de sorties pour les enfants, Céline précise que c'était par manque de moyens.

Pour information, Estelle précise que le contrat aidé d'Antoine ne peut pas être renouvelé à ce jour par Pôle Emploi. Mais si le contrat d'Antoine n'est pas prolongé, de nombreuses activités s'arrêtent, notamment celles liées aux gardes d'enfants, qui sont un réel besoin sur le territoire. Si les mercredis récréatifs n'existent plus, cela va être compliqué pour certaines familles par exemple.

Mme ELOIRE recherche une solution afin de poursuivre son contrat (contrat d'apprentissage, de professionnalisation et pourquoi pas un BPJES (brevet professionnel Jeunesse, Education populaire et Sport) Attention, le BPJEPS coûte très cher précise Mme DEBRUMETZ. Céline précise que si Antoine avait ce diplôme, l'association pourrait bénéficier de plus de subventions.

Céline poursuit la présentation de l'ensemble des budgets par activité, en expliquant les points forts et les points faibles.

Le président félicite le travail réalisé par Céline et ses explications.

Il propose de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TACT d'un montant de 36 000€ en espérant que TACT ait la subvention attendue de la MSA de 30 000 € (commission le 13/10), et demande de faire un point régulièrement avec les élus. L'association TACT doit continuer à vivre mais différemment, précise-t-il.

M. APPERT déplore que le budget de fonctionnement de l'école de musique ne soit pas présenté ce soir. Le budget est équilibré informe Céline, nous ne pensions pas que c'était nécessaire.

Mme ELOIRE propose à tous les élus de venir assister à l'assemblée générale chaque année.

M. HENNEQUIN salue l'action de l'association TACT, qui est indispensable sur le territoire. Cependant, il souhaite exposer plusieurs remarques suite à l'intervention de Céline.

- Il aurait souhaité que le budget de TACT présenté ce soir soit donné au préalable à tous les élus afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, et permettre aux élus d'analyser les chiffres.
- Concernant les fonds, lors d'une présentation auprès des vice-présidents, un déficit de 41 000 euros avait été évoqué, alors qu'aujourd'hui il est de 64 000 euros. Pourquoi une telle différence ?
- Les actions présentées par TACT sont déficitaires alors qu'elles ne devraient pas l'être. Pourquoi ?
- Quels engagements l'association prend-elle pour la suite pour éviter que la situation ne s'aggrave pas.

Céline reprend point par point : Concernant la différence de budget, Céline explique qu'il s'agissait en réunion VP d'un budget arrêté au 31 août 2022 alors que celui exposé en séance est une projection réaliste au 31/12/2022.

Concernant les actions qui seront menées en 2023, Céline informe qu'une réunion du conseil d'administration est prévue afin de proposer les solutions, faire des choix, trouver des alternatives.

M. LATOUR demande si le salaire d'Antoine est inclus dans le budget. Oui, précise Céline mais jusque la fin de son contrat, c'est-à-dire jusqu'au 7 novembre 2022.

Mme BERNARD se demande ce qu'il se passera si la subvention de la MSA de 30 000 euros n'est pas attribuée. La situation sera critique informe Céline. Les dossiers doivent passer en commission la semaine prochaine.

Mme BERNARD s'interroge également sur les subventions affichées des communes à hauteur de 9000€ inclus dans le budget prévisionnel alors qu'elles ne seront que de 2900€ sur le budget réel. Céline précise qu'elle s'est basée sur la somme de 3000 euros par commune, M. BOULANDE précise que c'est à peu près ce qu'une commune attribue à une association pour l'organisation d'un ALSH. Dans la mesure où l'ALSH n'a pas eu lieu à Chaourse, la commune n'a pas versée de subvention, la subvention de Montcornet était plus faible que prévu car non forfaitaire, mais basée sur le nombre d'enfants de Montcornet.

Le président propose de passer au vote de la délibération.

Délibération n°1 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TACT

Le président rappelle que l'association TACT (Thiérache Animation Culture Tourisme) met en place sur le territoire un certain nombre d'actions en direction des enfants, des jeunes et des familles. Depuis 2 ans, l'association, labellisée Espace de Vie Sociale, est montée en puissance, a développé de nouvelles actions, telles que les après-midi récréatifs, les accueils de loisirs. Le président explique qu'avec cet essor, l'association rencontre d'importantes difficultés financières. En effet, les subventions attendues de certains partenaires ne sont pas confirmées, d'autres ont été refusées. Le partenaire principal, la CAF, a des délais de paiement de presque une année. Aussi, l'association, après l'organisation des ALSH cet été, se trouve confrontée à une situation financière critique.

Après étude des documents transmis par l'association, le président propose d'attribuer à TACT une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 36 816 €.

Le président demande à l'association de fournir les bilans financiers tous les trimestres, mais aussi de revoir certaines actions qui présentent un fort déficit afin que la situation ne se réitère pas en 2023.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer à l'association TACT une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 36 816 € et précise que les crédits sont inscrits au budget 2022

La délibération est adoptée à la majorité avec 12 votes favorables, 6 votes contre et 18 abstentions.

Le président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 21h30.